



Nom : THURIET

Prénom : Maurice

Date naissance : 13 septembre 1907

Lieu de naissance : Besançon (25000).

N° Matricule à Flossenbürg : non immatriculé. à Neuengamme : 36396

Situation familiale avant l'arrestation : marié, 3 enfants.

Situation professionnelle : Procureur de la république à Autun.

Domicile : Autun (71400).

ARRESTATION : le 18 juin 1944 à Autun (71400).

Circonstances d'arrestation : Arrêté par la Feldgendarmerie d'Autun qui lui reproche son inefficacité à poursuivre les terroristes et communistes. Dit établir que son arrestation est liée à la condamnation à un an d'emprisonnement par la cour d'Appel, d'un nommé Boissieu, bras droit du chef de la milice pour l'Allier et la Saône- et- Loire, M. Mathis qui a porté plainte contre lui. S'est toujours opposé énergiquement à toute condamnation contre les résistants, actes tendant à entraver l'arrestation de membres de la résistance ou la poursuite d'actes de sabotage. "Il s'agirait de dénonciations" sur De Brinon. On retrouve sur une lettre du procureur général près la cour d'appel de Dijon adressée à lui : "l'examen de votre notice d'instruction m'amène à constater une lenteur excessive dans l'instruction des affaires de terrorisme....Votre responsabilité personnelle aussi bien que celle de M CUINAT sont engagées. Les autorités d'occupation surveillent les instructions". Enfin : "Malgré les ordres du Garde des Sceaux et du procureur Général de Dijon, M THURIET n'a jamais poursuivi efficacement les affaires dites de terrorisme. Grâce à son inaction volontaire, de nombreux résistants n'ont pas été découverts et n'ont pas été poursuivis en justice. Son activité ayant été soupçonnée, il reçut plusieurs avertissements dont il refusa de tenir compte, ce qui lui valut d'être arrêté. »

Lieux d'emprisonnement : Autun, Compiègne.

Date de départ de Compiègne: le 15 juillet 1944 pour Neuengamme.

DÉPORTATION : « Personnalité-Otage ».

Camps et Kommandos successifs : Arrive à Neuengamme le 18 juillet 1944. Transféré directement le 12 avril 1945 au Kommando de Theresienstadt (Terezin), dépendant de Flossenbürg, puis évacué le 30 avril 1945 au Kommando de Brezany, dépendant aussi de Flossenbürg.

Date et conditions de sa libération : Libéré le 08 mai 1945 à Brezany (Tchécoslovaquie), par les Russes.

Rapatriement : le 18 mai 1945 par Paris (Hôtel Lutétia).

RETOUR A LA VIE CIVILE : Réinsertion dans son environnement (familial-social-professionnel) :

Difficultés ou non à reprendre une vie normale :

Autres informations et sources :